

# Site de la Préfecture : Point de situation sur la distribution de carburant en Ariège

Mis à jour le 22/03/2023

**Des tensions d'approvisionnement en carburant, conséquences de mouvements sociaux dans des raffineries et des dépôts pétroliers, impactent actuellement un certain nombre de départements en France.**

La préfecture suit attentivement la situation en Ariège où l'alimentation des stations-services est actuellement garantie grâce à des livraisons régulières de carburant.

Compte tenu des stocks disponibles, la préfète de l'Ariège a décidé de limiter la vente de carburant et de réserver aux véhicules prioritaires, notamment de secours, l'accès à certaines stations -services.

**Les arrêtés préfectoraux du 22 mars 2023 édictent les mesures suivantes applicables dès à présent :**

- Le volume de vente et d'achat de carburant en Ariège est limité à 30 litres pour les véhicules légers et à 120 litres pour les véhicules avec un PTAC supérieur à 3.5 tonnes.

- L'enlèvement et la vente de carburant dans tout récipient portable (jerricans, bidons, flacons...) sont interdits sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée, en tant que de besoin, avec le concours des forces de police ou de gendarmerie.

- Les détaillants, gérants et exploitants des stations-service, notamment celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburant, prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction. Ils se chargent d'afficher sur leurs pompes l'interdiction afin d'en informer les usagers.

- Les stations-services mentionnées en annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2023 portant réquisition de stations-services, réservent l'accès à leurs pompes aux véhicules participant aux activités recensées à l'annexe 2 du même arrêté, durant les créneaux horaires suivants : le matin de 8h00 à 10h00 et le soir de 18h00 à 20h00. Les personnels prioritaires devront présenter un justificatif pour avoir accès à la station => [Télécharger AP Stations services PDF - 0,06 Mb - 22/03/2023](#)

**Arrêtés préfectoraux du 22 mars 2023**

[Télécharger AP Limitation vente PDF - 0,05 Mb - 22/03/2023](#)

[Télécharger AP Stations services PDF - 0,06 Mb - 22/03/2023](#)

**Documents listés dans l'article**

- [Télécharger AP Limitation vente PDF - 0,05 Mb - 22/03/2023](#)
- [Télécharger AP Stations services](#)